

## **Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 28 septembre 2012.**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le 28 septembre deux mil douze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Présents Mesdames BERARD Isabelle, LEFRANCOIS Christine, Messieurs BONTE Joël, FRANCOIS Thierry, FORT François, SAVAL Gérald et SIMON Marc

Absente excusée : M. LESUEUR pouvoir Philippe DUMAS, M. Jean Dominique CLEMENT pouvoir Philippe DUMAS, M. PAIN Jacques pouvoir Mme Isabelle BERARD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERARD

Date de convocation : le 19 septembre 2012

### **. Fonds d'aide aux jeunes**

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds d'aide aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions d'insertion sociale :

- **décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

### **. Fonds de solidarité pour le logement**

Le Conseil Général nous propose de participer au fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir. En 2011, 1928 ménages euréliens ont bénéficié du FSL.

Le Conseil Municipal considérant qu'il participe au sein de la commune à plusieurs actions concernant l'aide au logement :

**décide à l'unanimité de ne pas participer à ce fonds.**

### **. Assainissement individuel**

Le Président de l'intercommunalité « les villages du drouais » a décidé de mettre en place une réflexion sur la réhabilitation de l'assainissement individuel et de se renseigner sur le montant des subventions qui pourraient être accordées.

### **. SICA SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON D'ANET**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du 20 septembre 2012 :**

**Représentants de la commune : Marc Simon et Isabelle Bérard**

**Point sur la rentrée des collèges :**

Collège Mozart à ANET :

Cette année le collège accueille 539 élèves répartis en 22 classes. 502 sont demi-pensionnaires.

Le principal insiste sur le fait qu'il manque depuis la rentrée un professeur de technologie et de musique. Le rectorat est quotidiennement sollicité à ce sujet afin de recruter les professeurs au plus vite. 39 professeurs sont nécessaires pour dispenser les enseignements.

Le principal précise que cette année des dispositifs pédagogiques sont mis en place dans les compétences scientifiques, langue et histoire des arts afin d'aider les élèves dans ces domaines.

Une réorganisation des emplois du temps a été nécessaire afin d'équilibrer la sortie des élèves entre 16h et 17h et assurer le transport dans de bonnes conditions.

Le principal annonce 77,41% de réussite au brevet des collèges ( 3 % de plus que l'an passé ) avec 61 mentions.

Enfin le principal conclut en annonçant que le collège fera l'objet d'une rénovation à partir des vacances d'été 2013 :

Espace extérieur, parking, clôture, façade et menuiseries extérieures, amélioration énergétique des locaux.

#### Collège de BÛ :

Mme Lefebvre, présidente du SICA communique les informations laissées par le principal qui était excusé.

Le collège accueille 430 élèves répartis en 17 classes. 395 sont demi-pensionnaires.

31 professeurs sont en poste.

#### **Point sur les Gymnases :**

##### Occupation :

Les deux gymnases sont utilisés au maximum de leur capacité par différentes associations du Canton.

Mme Lefebvre insiste sur le fait qu'il y a toujours plus de demandes et que les gymnases arrivent à saturation :

**Une réflexion est lancée sur le fait de prévoir ou non un nouveau complexe sportif dans le canton.**

##### Travaux :

Le comité a autorisé Mme Lefebvre a lancé des travaux d'extension du parking au gymnase d'Anet. En effet il y a actuellement 15 places ce qui est insuffisant lors des manifestations. De plus, cela engendre une situation dangereuse car les véhicules stationnent sur les trottoirs et gênent le déplacement des piétons.

Une extension d'environ 18 places est prévue. Le coût des travaux s'élèvera à environ 50 000 €, mais le devis sera revu à la baisse car des options ne seront pas confirmées.

Des fissures ont été remarquées sur les pylônes en bois du gymnase d'Anet.

Le comité autorise Mme Lefebvre à lancer un diagnostic solidité charpente auprès de la SOCOTEC pour un montant de 4 800 €.

## **.Urbanisme**

### **CESSION AIMABLE A TITRE GRACIEUX DE LA PARCELLE ZB 106**

Le Maire expose au conseil que les propriétaires de la parcelle cadastrée ZB 106, située Les champs des Plantes d'une contenance de 20 centiares ont proposés que celle-ci soit cédée à titre gracieux à la commune de Saint Ouen Marchefroy.

Cette parcelle a fait l'objet d'un alignement lors de la vente de terrains à bâtir pour l'élargissement du chemin communal des Bosquets.

Le Conseil,

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Autorise celui-ci à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession à l'amiable et à titre gracieux de cette parcelle.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ET D'UN AGENT RECENSEUR**

le Maire, rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le recensement de la population organisé par l'INSEE se déroulera sur le territoire de la commune de SAINT OUVEN MARCHEFROY du 17 janvier 2013 au 16 février 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DECIDE**

- De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser
- De désigner, un coordonnateur d'enquête et un agent recenseur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement :

Le coordonnateur désigné est Monsieur Philippe HEYM, agent de la collectivité. Il occupera également les fonctions d'agent recenseur.

- De fixer sa rémunération suit :

Cet agent exercera cette mission en plus de ses fonctions habituelles. Il bénéficiera d'une compensation financière par le biais du régime indemnitaire via le versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) selon les modalités d'application fixées par la délibération de principe relative au régime indemnitaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Par ailleurs, cet agent recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

### **. INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)**

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'Etat.

Conformément au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

DECIDE d'instituer le régime d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

### **. 14 juillet.**

Le Conseil Municipal remercie l'association du 14 juillet et tous les bénévoles dont le travail a permis de passer une agréable journée et de nous retrouver le soir autour d'une grande table.

## **. Logement au-dessus de la Mairie.**

Le logement situé au-dessus de la Mairie sera disponible à la location à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

## **. Divers**

Le Conseil Municipal remercie Monsieur DUZAC Daniel pour avoir gracieusement remis en état la salle de la mairie. Les murs et le sol ont été entièrement repeints.

## **. Ramassage des ordures**

RENTRÉE 2012 : MODIFICATIONS DE CERTAINS SERVICES

- SUPPRESSION DE LA COLLECTE ANNUELLE AU PORTE A PORTE DES OBJETS ENCOMBRANTS ET D3E
- AUGMENTATION DES HEURES D'OUVERTURE SUR 2 DECHETTERIES

Courrier du Président du SYROM.

Madame, Monsieur,

Nous vous présentons par ce mot les deux modifications majeures du service 'déchets', désormais effectives.

1/ Suppression pour l'année 2012 de la collecte annuelle au porte à porte des Objets Encombrants et des D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

Une suppression adoptée par le Comité Syndical

Le sujet a été présenté en séance et débattu en mars 2012. Le 26 juin 2012, la suppression a été adoptée à l'unanimité des 41 voix exprimées, les votants étant les délégués constituant l'organe délibérant du SYROM et représentants de chaque commune et chaque Communauté de Communes du SYROM.

Un service de moins en moins utilisé par les habitants

Ce service est apprécié, certes, mais de moins en moins puisque les quantités d'Encombrants et de D3E collectées au porte à porte ont fortement diminué. (Les tonnages de D3E sont passés de 26 tonnes collectées en 2009 à seulement 7 tonnes en 2011).

De plus, ce service est également fort apprécié par d'autres personnes que nos habitants : l'organisation de collectes « sauvages » avant le passage des camions de collecte du SYROM est une chose bien habituelle, désormais. Continuer dans cette voie, c'est encourager l'incivisme.

Enfin, en ces temps de rigueur, dans l'intérêt même des administrés, il faut tout de même avoir le courage de reconnaître et de supprimer une prestation dont le coût est excessif par rapport au bénéfice.

Je m'explique :

alors que notre habitat est semi-rural, c'est-à-dire que, contrairement aux zones urbaines, nos voisins nous sont connus et la solidarité y est encore effective,

alors que notre maillage de déchetteries est assez exceptionnel (un réseau de déchetteries qui permet à tout habitant du SYROM d'accéder à une déchetterie dans un rayon de 6 kilomètres),

alors qu'une tonne d'encombrants collectée en porte à porte coûte bien plus chère qu'une tonne d'Encombrants collectée en déchetterie,

et alors qu'en 2011, ce service a coûté 133 000,87 €, ce qui représente en moyenne, par foyer, 5 % de l'impôt payé au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il paraît adéquat de tout mettre dans la balance et de réagir, quitte à mécontenter.

#### La crainte que cette suppression n'entraîne des dépôts sauvages

Vous conviendrez que les dépôts sauvages sont généralement composés par les éléments suivants : produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables, explosifs, inflammables..., batteries, piles, pots de peinture, bidons de toutes sortes, vides ou pleins, huiles ménagères et lubrifiants automobiles, produits contenant de l'amiante ou des dérivés comme l'amiante ciment, terre, déblais, gravats et végétaux, pneus, ballons d'eau chaude de gros volume, pièces mécaniques de gros volume, en règle générale, tous objets dont la taille, le poids, la nature ou l'état ne permettent pas la collecte ou le traitement dans des conditions normales d'hygiène et de sécurité...

Or, ce que vous venez de lire est extrait de la liste des déchets non pris en charge par la collecte des OE et des DEEE, rappelée dans la note « Conditions de reprise des Objets Encombrants et des D3E », communiquée tous les ans avec la date de ramassage.

Et ces dernières années, bien qu'il arrivât que ces déchets soient parfois présentés à la collecte des OE et non ramassés, pas une commune ne nous a rapporté que, vous habitants, les aient laissés sur le trottoir ou jetés dans les fossés.

Vous, qui n'étiez pas à l'origine de dépôts sauvages hier, n'allez pas demain vous mettre à souiller votre commune à cause de la suppression de cette collecte; je suis persuadé de votre sens civique et de votre clairvoyance.

#### 2/ Augmentation des heures d'ouverture des déchetteries de Bû et Boutigny-Prouais

La déchetterie de Bû ouvrira également le jeudi de 14h à 18h jusqu'au 31 Octobre.

La déchetterie de Boutigny-Prouais ouvrira à 13 h 30 le samedi après-midi jusqu'au 31 Octobre. Pour vous renseigner, 2 gardiens vous accueilleront le samedi toute la journée, toute l'année.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements utiles et les horaires de nos déchèteries sur le site [www.syromdrrd.fr](http://www.syromdrrd.fr) en cliquant sur l'onglet ' Gérer ses déchets', rubrique 'Déchèteries'.

#### . Divers



ANIMATION CULTURELLE



Médiathèque Berchères sur Vesgre

Rendez-vous **Le mercredi 10 octobre à 16h30** pour l'heure du conte qui aura lieu à **Marchefroy**.

Thème : « Ces histoires qui font peur »

Animation ouverte à tous et gratuite !

Venez nombreux !

#### . Le carnet de St Ouen Marchefroy

Mariage

- Le 08 septembre a été célébré le mariage de Mademoiselle Sandrine SIMOES ALENTEJEIERO et Monsieur LESUEUR Yann

Le Conseil Municipal présente ses vœux sincères aux nouveaux mariés

La séance est levée à 23h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: [mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintouenmarchefroy@wanadoo.fr)

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92

## **L'Amicale de Saint Ouen Marchefroy présente son calendrier évènements**

### **DATES à RETENIR Jusqu'au 14 juillet 2013**

<b>DATE:</b> 16/11/2012-19H30	<b>Soirée Beaujolais</b> (Haricots de mouton) 15€/pers.
<b>DATE:</b> 15/05/2013 -18H	<b>Assemblée générale</b>
<b>DATE:</b> 25/05/2013-08H	<b>Journée Pêche et Détente</b>
<b>DATE:</b> 07/06/2013-19H30	<b>Fête des voisins (église)</b>
<b>DATE:</b> 15/06/2013-14H	<b>Cluedo avec Berchères sur Vesgre</b>
<b>DATE:</b> 14/07/2013	<b>14 juillet 2013</b>

**Soirée Beaujolais : les feuilles de réservation seront distribuées dans votre boîte aux lettres le 17 octobre 2012.**

**Une « Marche » sera organisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 avec la commune de Berchères sur Vesgre, la date sera communiquée ultérieurement.**

**L'Amicale**